

**REFERENTIEL INTERNE D'ORGANISATION
DE FORMATION ET D'EVALUATION
- CONDUCTEUR EMBARCATION -**

JUN 2020



Table des matières

Table des matières	2
1 - Glossaire	3
2- Finalité de la formation	4
3- Conception du parcours de formation	4
4 - Organisation de la formation	5
5 - Mise en œuvre de la formation	6
6 - Les évaluations	7
7 - la certification	7
8 - fiches par activités	8
9 - annexes	21

1 - Glossaire

- **ACCPRO** : Accompagnateur de Proximité
- **APP** : Atelier Pédagogique Personnalisé
- **DGSCGC** : Direction Générale de la Sécurité et de la Gestion des Crises
- **FOAD** : Formation Ouverte à Distance
- **FORACC** : Formateur Accompagnateur
- **FORCO** : Concepteur de Formation
- **GDO** : Guide des Doctrines Opérationnelles
- **GNR** : Guide National de Référence
- **GTO** : Guide des Techniques Opérationnelles
- **MSP** : Mise en Situation Professionnelle
- **PAO** : Prévention Appliquée à l'Opération
- **PEX** : Partages d'EXpériences
- **PIO** : Partages d'Informations Opérationnelles
- **PNRS** : Portail National des Ressources et des Savoirs
- **RIOFE** : Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Evaluation
- **RNAC** : Référentiel National d'Activité et de Compétences
- **RNE** : Référentiel National d'Evaluation
- **SDIS 04** : Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute-Provence

2 - Finalité de la formation

Ce Référentiel Interne d'Organisation de Formation et d'Évaluation (RIOFE) a pour finalité la structuration du parcours de professionnalisation des **conducteurs d'embarcation opérationnelle de Sapeurs-Pompiers** (Conducteur embarcation). C'est le document de référence en matière de conception pédagogique. Il prend appui sur la conception des différents Référentiels Nationaux d'Activités et de Compétences (RNAC) ainsi que sur les Référentiels Nationaux d'Évaluation (RNE) des autres emplois publiés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

3 - Conception du parcours de la formation

Le RIOFE reprend l'ensemble des compétences issues de l'analyse du travail des conducteurs d'embarcation opérationnelle sapeurs-pompiers. L'organisation de ce parcours est conçue par le bureau de l'ingénierie pédagogique ainsi que les référents pédagogiques « nautique » du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes de Haute Provence (SDIS 04). Cependant, il est convenu que les formateurs chargés de la formation doivent avant tout tenir compte des compétences précédemment acquises par les apprenants.

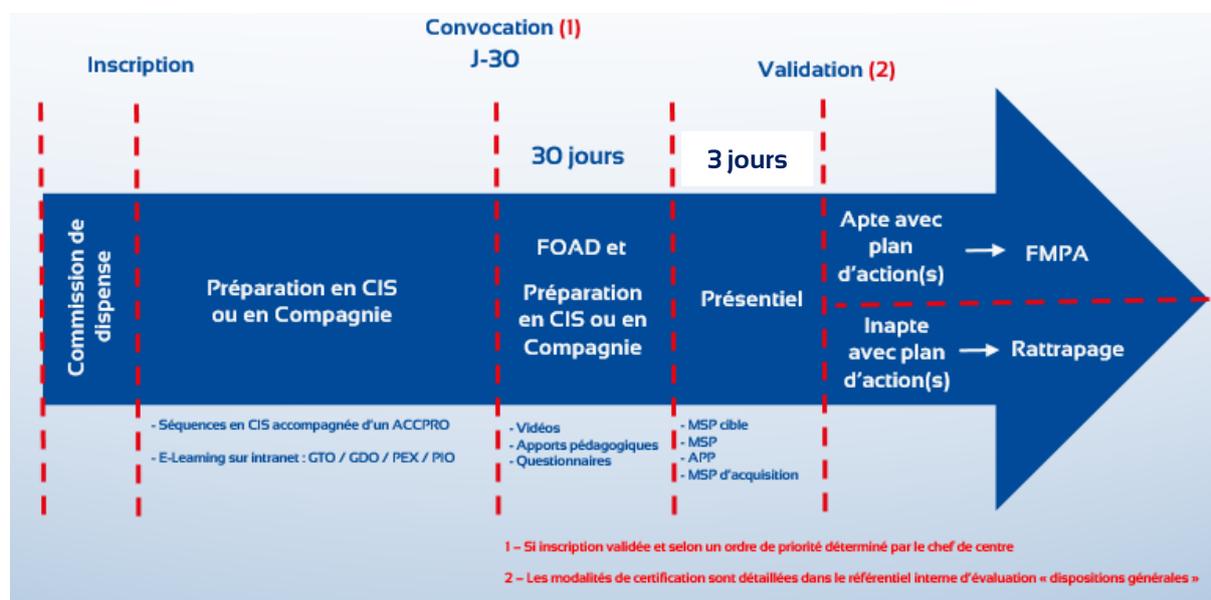
Ce diagnostic de compétences est réalisé le premier jour de la formation par l'équipe pédagogique.

L'équipe pédagogique doit créer des parcours de professionnalisation individualisés, centrés sur une mixité de techniques pédagogiques.

Les Mises en Situation Professionnelle (MSP) doivent représenter la majorité du temps pédagogique et permettre de diagnostiquer l'acquisition ou non des compétences par le stagiaire. Le temps restant est consacré à la mise en œuvre d'Ateliers Pédagogiques Personnalisés (APP).

Certains apports pédagogiques plus théoriques sont assurés en enseignement à distance (FOAD / E-Learning) permettant ainsi de mieux préparer la phase d'apprentissage pratique.

Ci-dessous le parcours type d'une formation Conducteur embarcation.



3.1 - Inscription

L'inscription se fait par le biais du logiciel métier « WEBFOR », un mois au moins avant le début de la formation en présentiel. La convocation à la formation sera alors réalisée si les conditions suivantes sont réunies :

Le circuit de validation de la participation du stagiaire est complet ;

Le nombre de places est suffisant au regard des priorités fixées par les commandants de compagnie ;
Les prérequis sont vérifiés.

Les sapeurs-pompiers accèdent à la formation en fonction des prérequis suivants :

Etre titulaire du permis bateau de plaisance option eaux intérieures ;
Inscription validée par le chef de centre, le commandant de compagnie et le responsable de l'équipe nautique.

La vérification de ces prérequis doit être organisée par le service formation avant l'entrée en formation.

3.2 - Préparation

Un tuteur est désigné par le chef de CIS. Il aura une compétence formation si possible d'ACCPRO ou de FORACC. A défaut, le chef du CIS désignera la personne la plus à même d'accompagner l'apprenant dans sa préparation à la formation.

Cette préparation s'effectuera dans le CIS d'affectation de l'apprenant ou si nécessaire dans d'autres CIS de sa compagnie après validations des chefs de CIS concernés et du commandant de la compagnie.

Les préparations se font sur la base technique des doctrines opérationnelles départementales, à défaut sur les Guides de Doctrine Opérationnelle (GDO), Guides de Technique Opérationnelle (GTO), Partage d'Expérience (PEX), Partage d'Information Opérationnelle (PIO) disponibles sur le site intranet du SDIS.

3.3 - Parcours FOAD

Dès la validation de la participation du stagiaire à la formation par le bureau de la mise en œuvre des formations du service formation, l'apprenant reçoit par e-mail ses identifiants et codes d'accès à la plateforme de Formation Ouverte A Distance (FOAD).

Il doit alors réaliser son parcours de FOAD dont le contenu est nécessaire pour débiter la phase « présentielle » de sa formation.

Cette formation à distance est composée de :

D'une vidéo de lancement ;

D'autodiagnostic ;

D'apports pédagogiques et de mises en situation ;

D'une autoévaluation finale composée d'un questionnaire à choix multiples.

4 - organisation de la formation

Le RIOFE comporte les compétences et éléments de compétences nécessaires à la tenue des activités dans les domaines opérationnels suivants :

Conduite d'embarcation opérationnelle de sapeurs-pompiers.

L'organisation pédagogique sur 3 journées maximum de présence du stagiaire est déterminée selon le groupe d'apprenants. Cette organisation incombe de fait à l'équipe pédagogique selon le programme type (annexe 1).

Les MSP sont adaptées aux apprenants et à leur environnement professionnel.

Après chaque MSP une fiche d'autoévaluation est renseignée par l'apprenant (annexe 6).

5 - Mise en œuvre de la formation

La formation est dispensée en présentiel par une équipe de formateurs composée d'un responsable de formation FORACC obligatoirement et de formateurs ACCPRO selon les principes rappelés ci-dessous.

Le responsable de la formation dispose d'un catalogue de MSP (annexe 4) relatif à la formation permettant de vérifier l'acquisition de l'ensemble des compétences définies dans

ce référentiel. Ce catalogue n'est pas exhaustif. Les formateurs peuvent adaptés librement d'autres thèmes selon les besoins des apprenants.

Les fiches d'auto-évaluations MSP et les livrets de professionnalisation (annexe 3) seront également fournis. Le responsable de la formation devra prendre connaissance de ces documents environ un mois avant le début de la phase présentielle.

Il s'assure que tous les moyens humains et logistiques définis ci-dessous seront à sa disposition pendant la phase présentielle.

Il a en charge de déterminer les sites où se dérouleront les MSP, en s'assurant que les conventions d'exercices soient signées.

Les APP doivent s'appuyer obligatoirement sur les documents de doctrines départementales ou à défaut aux guides de doctrines ou guides techniques.

Apprenants	Formateurs	Responsable du stage	Manœuvrant	Conducteurs	Logisticiens
De 6 à 12	1 pour 3 apprenants 1 par embarcation	1 FOR ACC parmi les formateurs	Sans objet	aucun	aucun

Il peut également être complété par un intervenant dans le domaine de la Santé, Sécurité et de la Qualité de Vie en Service (SSQVS).

5.1 – Les moyens logistiques et techniques

- Matériel opérationnel
- 1 embarcation pour 3 apprenants
- 1 VTP
- 1 poste radio submersible par embarcation plus 1
- 1 parcellaire nautique du plan d'eau
- 1 parcellaire du secteur de la formation
- 1 système de signalisation d'un point dans l'eau

Autre :

- 1 salle de cours

6 - les évaluations

La formation de conducteur d'embarcation est **certificative**.

Les objectifs de l'évaluation sont rappelés dans le livret de professionnalisation.

Les modalités d'évaluations devront comporter à minima les autoévaluations (auto-évaluation accompagnée diagnostique, auto-évaluation accompagnée intermédiaire, auto-évaluation accompagnée périodique et auto-évaluation accompagnée d'acquisition).

Elles seront obligatoirement consignées dans le livret individuel de professionnalisation. L'ensemble de ces documents devront être retournés au service formation.

7 - la certification

Selon que le stagiaire soit déclaré « apte » ou « inapte », il suit les modalités définies dans le référentiel interne d'évaluation « dispositions générales ».

La certification est un acte administratif réalisé par une commission qui vise à certifier que le niveau requis est atteint.

Cette commission se compose :

D'un président : le directeur de l'organisme de formation ou son représentant ;

D'un rapporteur : le responsable de l'action de formation ou un FORACC ayant suivi la formation ;

D'un officier de sapeur-pompier ;

D'un sous-officier de sapeur-pompier, titulaire de la formation de conducteur d'embarcation.

8 - Fiches par activités

Chaque fiche d'activité précise le minimum de ressources et de références à utiliser pour construire les connaissances nécessaires aux compétences.

L'article 3 du décret n°90-850 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels, prévoit que « *la doctrine opérationnelle définie par le ministre chargée de la sécurité civile s'applique à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels* ».

L'article L723-6 du code de la sécurité intérieure précise que « *le sapeur-pompier volontaire...exerce les mêmes activités que les sapeurs-pompiers professionnels* ».

De fait, la doctrine opérationnelle s'applique à l'exercice des missions des sapeurs-pompiers volontaires.

En ce sens, les guides de doctrines, les guides de techniques sont des ressources incontournables tant à la formation qu'à l'exercice des missions.

Les activités et les compétences du présent référentiel doivent se construire en intégrant les documents de références suivants :

- Guide de doctrine opérationnelle (GDO)
- Guide de techniques opérationnelles (GTO)
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides Nationaux de Références (GNR)
- Partages d'Informations Opérationnelles (PIO)
- Référentiel Interventions à bord des navires et des bateaux eaux intérieures

Ces documents sont disponibles sur le site internet du ministère de l'Intérieur et sur le site internet PNRS ENSOSP

<https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Les-sapeurs-pompiers>

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Operationnel/Documents-techniques>

<https://www.sdis04.fr/> (onglet « formation »)

8.1 - « Blocs de compétences liés au domaine d'activités du conducteur d'embarcation opérationnelle nautique »

Bloc de compétences 1
Activité : Mettre en œuvre une embarcation en opération
<p>Compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser une situation opérationnelle nautique ➤ 2 - Anticiper sur les évolutions de situation possible ➤ 3 - Mener l'embarcation afin d'accomplir les différentes missions possibles ➤ 4 - Sauver ou mettre en sécurité des impliqués ➤ 5 - Sauver ou mettre en sécurité des animaux ➤ 6 - S'intégrer dans un dispositif opérationnel nautique ➤ 7 - Déplacer une embarcation tierce afin de la mettre en sécurité ➤ 8 - Assurer la sécurité d'un plan d'eau pour un hydravion de la sécurité civile
<p>Savoir-agir :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Analyser une situation opérationnelle aquatique <ul style="list-style-type: none"> ○ Prendre en compte les témoins, les renseignements ○ Définir une zone de recherche ○ Lire la surface de l'eau et les dangers pouvant en découler ➤ 2 - Anticiper sur les évolutions de situation possible <ul style="list-style-type: none"> ○ Adapter la position de l'embarcation face au courant, au vent, aux obstacles et à la fréquentation humaine ○ Connaître les limites de l'embarcation face au courant, aux obstacles ou au vent ➤ 3 - Mener l'embarcation afin d'accomplir les différentes missions possibles <ul style="list-style-type: none"> ○ Gérer les allures, les changements d'allure, les positionnements de l'embarcation en fonction des circulations d'eau, dans une circulation agitée ou exposée à un vent important ➤ 4 - Sauver ou mettre en sécurité des impliqués <ul style="list-style-type: none"> ○ Embarquer et débarquer des impliqués ○ Embarquer et débarquer une victime en brancard ○ Installer un brancard dans l'embarcation ○ Embarquer une victime inconsciente immergée ➤ 5 - Sauver ou mettre en sécurité des animaux <ul style="list-style-type: none"> ○ Embarquer et débarquer un animal. ○ Tracter un animal immergé selon la situation la plus adaptée ➤ 6 - S'intégrer dans un dispositif opérationnel nautique <ul style="list-style-type: none"> ○ Transporter d'un point fixe à un lieu d'intervention des sapeurs-pompiers ○ Embarquer et débarquer des sapeurs-pompiers ○ Mise à l'eau d'un équipier nautique ○ Assurer l'assistance et la sécurité en surface d'un équipier nautique ○ Récupérer un équipier nautique immergé ➤ 7 - Déplacer une embarcation tierce afin de la mettre en sécurité <ul style="list-style-type: none"> ○ Accoupler une embarcation. ○ Tracter une embarcation ➤ 8 - Assurer la sécurité d'un plan d'eau pour un bombardier d'eau amphibie de type Canadair CL415 <ul style="list-style-type: none"> ○ Sécuriser la zone d'écopage ○ Aborder et remorquer l'appareil une fois amerri en cas de panne
<p style="text-align: center;">Éléments des compétences :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation

- Manœuvrer avec aisance une embarcation face à un courant sous différentes expositions
- Adapter l'usage des matériels au contexte
- S'équiper et faire équiper des équipements de protection individuelle adaptés
- Donner les consignes de sécurité (EPI, commandement)

➤ **Attitudes :**

- Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de leur sauvetage
- Garder un contact permanent avec l'équipage à bord et un contact à terre ou par radio
- Anticiper les comportements des embarqués en fonction des allures

➤ **Connaissances :**

- cartographie nautique
- connaissance des signes à la surface de l'eau indiquant la circulation des fluides
- connaissance des dangers de la circulation des fluides et des objets fixes ou mobiles dans les plans et circulation d'eau
- méthodologies opérationnelles
- capacité et modalités d'utilisation des matériels de reconnaissances
- capacité et modalités d'utilisation des matériels de sauvetage
- capacité et modalités d'utilisation des personnels de l'équipe nautique
- comportements des animaux immergés
- modalités de traction d'une embarcation
- règles de sécurité pour la sécurisation d'un plan d'eau pour un hydravion de la sécurité civile

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDISO4
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides nationaux de références
- Partages d'informations opérationnelles

Bloc de compétences 2
Activité : Mettre en œuvre une embarcation hors opération
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Mettre en œuvre une embarcation ➤ 2 – Reconditionner une embarcation ➤ 3 – Partir et arriver d'un point fixe ➤ 4 – Embarquer et débarquer des sapeurs-pompiers ou partenaires opérationnels en toute sécurité ➤ 5 - S'intégrer dans un dispositif nautique (SAV et SAL)
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 – Mettre à l'eau une embarcation <ul style="list-style-type: none"> ○ Choisir une mise à l'eau adaptée ○ Emmener l'embarcation à la mise à l'eau (véhicule, remorque, embarcation) ○ Positionner la remorque ○ Mettre à l'eau l'embarcation ➤ 2 – Reconditionner une embarcation <ul style="list-style-type: none"> ○ Sortir de l'eau l'embarcation ○ Déplacer la remorque et l'embarcation ○ Sécuriser l'embarcation sur la remorque ➤ 3 - Partir et arriver d'un point fixe (ponton, bouée, ancre etc.) <ul style="list-style-type: none"> ○ Partir d'un point fixe ○ Dégager l'embarcation d'un point fixe ○ Amener l'embarcation au point fixe ○ Amarrer l'embarcation au point fixe ➤ 4 - Embarquer et débarquer des sapeurs-pompiers ou partenaires opérationnels en toute sécurité <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparer l'embarquement et les consignes de sécurité ○ Embarquer en toute sécurité ○ Positionner les passagers en sécurité ○ Préparer le débarquement et les consignes de sécurité ○ Débarquer en toute sécurité ➤ 5 - S'intégrer dans un dispositif nautique (SAV et SAL). <ul style="list-style-type: none"> ○ Se mettre à disposition du chef d'équipe spécialiste nautique ○ Manœuvrer pour se mettre à disposition d'une équipe nautique ○ Connaître les limites d'emploi de l'embarcation selon les effectifs engagés
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Evoluer avec aisance avec les équipements adaptés - Exploiter les capacités des équipements et matériels de reconnaissance - Utiliser une technique et des matériels adaptés à la situation - Adapter l'usage des matériels au contexte - S'équiper des équipements de protection individuelle adaptés ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Rassurer et assurer la sécurité d'impliqués lors de la reconnaissance ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Les différents nœuds à utiliser en navigation

Ressources à minima :

- Règlement opérationnel du SDIS04
- Guides de doctrine opérationnelle
- Guides de techniques opérationnelles
- Règlement d'instructions et de manœuvres (parties non abrogées)
- Guides nationaux de références
- Partages d'informations opérationnelles

8.2 - « blocs de compétences transversales du conducteur d'embarcation opérationnelle sapeur-pompier »

Bloc de compétences transversales A
Activité : Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, embarcations et matériels
Compétences : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Vérifier les équipements de protection individuelle ➤ 2 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et embarcation ➤ 3 - Identifier et résoudre une panne simple
Savoir-agir : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 - Vérifier les équipements de protection individuelle <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier l'état des équipements de protection individuelle de l'embarcation ○ Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission ○ Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle ○ Vérifier le port de l'équipement de protection individuel d'un passager. ➤ 2 - Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules <ul style="list-style-type: none"> ○ Vérifier l'état de l'embarcation (mécanique, coque) ○ Assurer l'entretien de l'embarcation et de la remorque (nettoyage, rinçage, graissage...) ○ Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des matériels nautiques ○ Signaler les équipements, matériels et embarcation défectueux ou inadaptés ➤ 3 – Identifier et résoudre une panne simple <ul style="list-style-type: none"> ○ Trouver l'origine possible d'une panne simple ○ Remédier à une panne simple
Eléments des compétences :
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Habilités : <ul style="list-style-type: none"> - Analyser le fonctionnement des équipements, matériels et embarcations - Raisonner par déduction en fonction des signes d'une panne afin d'en déduire l'origine - Signaler un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement ➤ Attitudes : <ul style="list-style-type: none"> - Détecter un équipement, matériel et véhicule présentant un dysfonctionnement - Nuancer le dysfonctionnement impactant ou pas l'activité opérationnelle ➤ Connaissances : <ul style="list-style-type: none"> - Capacités et modalités d'utilisation des équipements, matériels et véhicules - la mécanique élémentaire d'un moteur hors-bord - les différents types d'embarcation et de remorques - les permis voiture et bateau, et les aptitudes liées au nautique - les différents plans et cours d'eau du département
Ressources à minima : <ul style="list-style-type: none"> ➤ Guide technique d'utilisation et de reconditionnement des équipements, matériels et embarcations ➤ Règlement intérieur du SDISO4 ➤ Règlement opérationnel du SDISO4

9 - Annexes

Annexe 1 programme type

Annexe 2 objectif de l'évaluation

Annexe 3 livret de professionnalisation

Annexe 4 catalogue msp

Annexe 5 ticket de départ

Annexe 6 fiches d'auto-évaluation

Annexe 7 attestations et diplôme

Annexe 1 - programme type « conducteur d'embarcation opérationnelle sapeur-pompier »

J1	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	- MSP cibles - Capacités opérationnelles du matériels, équipements et embarcation			- MSP cibles • Mise en œuvre hors missions opérationnelles	
Plan d'eau calme					
J2	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	- MSP cibles - Mise en œuvre opérationnelle			MSP / APP	
Plans d'eau exposés					
J3	08h00	12h00	Repas	14h00	18h00
	Auto-évaluation d'acquisition			- Auto-évaluation d'acquisition (suite) - Reconditionnement matériel - Colloque de fin de formation	

Un temps de mise en situation professionnelle d'environ 2 heures sera mise en œuvre pour mettre en situation les apprenants dans des conditions totale ou partielle **d'obscurité**, en aménageant le programme type indiqué ci-dessus en fonction des conditions météorologiques et de progression pédagogique.

* Programme modifiable au regard des conditions météorologiques

Annexe 2 - objectif de l'évaluation

L'évaluation permet de mesurer, d'apprécier, à l'aide de critères et d'indicateurs adaptés, l'atteinte par le stagiaire, de niveaux de compétences lui permettant d'assurer avec autonomie les activités données. L'évaluation doit permettre de :

- Mesurer la performance en évaluant l'efficacité de l'atteinte de l'objectif
- Mesurer la concordance en évaluant le respect des doctrines (« règles de l'art »)
- Mesurer la singularité en évaluant la capacité d'adaptation

L'auto-évaluation favorise la prise de conscience du stagiaire sur son évolution.

Compétences des domaines d'activités opérationnels :

ACTIVITÉS / Blocs de compétences	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
1. Mettre en œuvre une embarcation en opération	Analyser une situation opérationnelle aquatique	Prendre en compte les témoins, les renseignements Définir une zone de recherche Lire la surface de l'eau et les dangers pouvant en découler	
	Anticiper sur les évolutions de situation possible	Adapter la position de l'embarcation face au courant, au vent, aux obstacles et à la fréquentation humaine Connaître les limites de l'embarcation face au courant, aux obstacles ou au vent	
	Mener l'embarcation afin d'accomplir les différentes missions possibles	Gérer les allures, les changements d'allure, les positionnements de l'embarcation en fonction des circulations d'eau, dans une circulation agitée ou exposée à un vent important	
	Sauver ou mettre en sécurité des impliqués	Embarquer et débarquer des impliqués Embarquer et débarquer une victime en brancard Installer un brancard dans l'embarcation Embarquer une victime inconsciente immergée	
	Sauver ou mettre en sécurité des animaux	Embarquer et débarquer un animal. Tracter un animal immergé selon la situation la plus adaptée	
	S'intégrer dans un dispositif opérationnel nautique	Transporter d'un point fixe à un lieu d'intervention des sapeurs-pompiers Embarquer et débarquer des sapeurs-pompiers Mise à l'eau d'un équipier nautique Assurer l'assistance et la sécurité en surface d'un équipier nautique Récupérer un équipier nautique immergé	
	Déplacer une embarcation tierce afin de la mettre en sécurité	Accoupler une embarcation. Tracter une embarcation	

	Assurer la sécurité d'un plan d'eau pour un bombardier d'eau amphibie de type Canadair CL415	Sécuriser la zone d'écopage Aborder et remorquer l'appareil une fois amerri en cas de panne	
2. Mettre en œuvre une embarcation hors opération	Mettre à l'eau une embarcation	Choisir une mise à l'eau adaptée Emmener l'embarcation à la mise à l'eau (véhicule, remorque, embarcation) Positionner la remorque Mettre à l'eau l'embarcation	
	Reconditionner une embarcation	Sortir de l'eau l'embarcation Déplacer la remorque et l'embarcation Sécuriser l'embarcation sur la remorque	
	Partir et arriver d'un point fixe (ponton, bouée, ancre etc.)	Partir d'un point fixe Dégager l'embarcation d'un point fixe Amener l'embarcation au point fixe Aarrer l'embarcation au point fixe	
	Embarquer et débarquer des sapeurs-pompiers ou partenaires opérationnels en toute sécurité	Préparer l'embarquement et les consignes de sécurité Embarquer en toute sécurité Positionner les passagers en sécurité Préparer le débarquement et les consignes de sécurité Débarquer en toute sécurité	
	S'intégrer dans un dispositif nautique (SAV et SAL).	Se mettre à disposition du chef d'équipe spécialiste nautique Manœuvrer pour se mettre à disposition d'une équipe nautique Connaitre les limites d'emploi de l'embarcation selon les effectifs engagés	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Compétences transversales : Les compétences transversales s'évaluent lors des mises en situations relatives aux domaines d'activités opérationnels.

ACTIVITÉS	COMPÉTENCES ASSOCIEES	SAVOIRS-AGIR	Pondération des compétences
A. Maintenir la capacité opérationnelle des équipements, véhicules et matériels	Vérifier les équipements de protection individuelle	Vérifier l'état des équipements de protection individuelle de l'embarcation Choisir l'équipement de protection individuelle adapté à la mission Utiliser avec agilité et dextérité les équipements de protection individuelle Vérifier le port de l'équipement de protection individuel d'un passager.	
	Rendre opérationnel les équipements, matériels et véhicules	Vérifier l'état de l'embarcation (mécanique, coque) Assurer l'entretien de l'embarcation et de la remorque (nettoyage, rinçage, graissage...) Vérifier la présence, l'état et le fonctionnement des matériels nautiques Signaler les équipements, matériels et embarcation défectueux ou inadaptés	
	Identifier et résoudre une panne simple	Trouver l'origine possible d'une panne simple Remédier à une panne simple	

Principes :

- Case(s) grisée(s) = compétences devant être « acquises »
- Case(s) blanche(s) = a minima compétence « en cours d'acquisition »

Annexe 7 - attestation et diplôme

Attestation de suivi de la formation de conducteur d'embarcation

L'attestation de fin de formation doit préciser :

- l'identité du stagiaire
- la nature de la formation (formation continue) dont les références réglementaires (arrêté du ...)
- le nom de la formation (formation de chef d'agres tout-engin)
- la date
- la durée de la formation (jours ou heures)

Elle doit être signée par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant.

Elle doit être délivrée dès la fin de la formation.

Elle peut synthétiser l'ensemble des blocs de compétences suivis durant la formation.

Le modèle, les logos sont à la charge de l'organisme de formation.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Conducteur d'embarcation

Vu l'arrêté du 22 août 2019 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires,

Vu le procès-verbal de la commission d'attribution en date du déclarant que

M. né(e) le, dispose des compétences définies dans le référentiel interne d'organisation de formation et d'évaluation de **conducteur d'embarcation**.

Délivre à M. le présent diplôme.

Fait à, le

Le (directeur de l'organisme de formation/ Nom-Prénom-fonction)

SDIS 04 – Conducteur d'embarcation – Année – N°XY





SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

95, avenue Henri Jaubert - CS 39008 - 04990 DIGNE-LES-BAINS cedex 9
04.92.30.89.00 - contact@sdis04.fr - www.sdis04.fr

R

